

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
Paix - Travail - Patrie

-----  
**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS**

-----  
**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES TRAVAUX  
PUBLICS**

-----  
**Cellule des Infrastructures et des Marchés**

-----  
B.P. 510 Yaoundé Cameroun  
Tel.: (+237) 222 23 09 44  
Fax: (+237) 222 22 18 16



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
Peace - Work - Fatherland

-----  
**MINISTRY OF PUBLIC WORKS**

-----  
**NATIONAL ADVANCED SCHOOL OF PUBLIC  
WORKS**

-----  
**Infrastructures and Tenders Editing Unit**

-----  
P.O. Box 510 Yaounde Cameroon  
Tel.: (+237) 222 23 09 44  
Fax: (+237) 222 22 18 16

---

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES  
TRAVAUX PUBLICS**

NATIONAL ADVANCED SCHOOL OF PUBLIC WORKS INTERNAL TENDERS BOARD

**AVIS DE CONSULTATION N°003/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2024  
DU 21 JUIN 2024**

**POUR L'EQUIPEMENT DES BUREAUX EN MOBILIER,  
MATERIEL INFORMATIQUE, D'ELECTRICITE ET  
D'ENTRETIEN A L'ECOLE NATIONALE SUPERIEUR DES  
TRAVAUX PUBLICS (CMTP D'AKONOLINGA).**

**AUTORITE CONTRACTANTE : LE DIRECTEUR DE L'ENSTP**

**MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE : LE DIRECTEUR DU CMTP DE  
AKONOLINGA**

**FINANCEMENT : BIP MINTP Exercice 2024**

**Pièce 0 : AVIS DE CONSULTATION**



---

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES  
TRAVAUX PUBLICS**

NATIONAL ADVANCED SCHOOL OF PUBLIC WORKS INTERNAL TENDERS BOARD

**AVIS DE CONSULTATION N°003/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2024 du 21 juin 2024** relatif à l'équipement des bureaux en mobilier, matériel informatique, d'électricité et d'entretien à l'Ecole Nationale Supérieur Des Travaux Publics (CMTP d'Akonolinga).

**Financement : Budget d'Investissement Public du MINTP Exercice 2024.**

**1. Objet**

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP) lance un avis de consultation pour l'équipement des bureaux en mobilier, matériel informatique, d'électricité et d'entretien à l'Ecole Nationale Supérieur Des Travaux Publics (CMTP d'Akonolinga).

**2. Prestation**

La consistance des prestations est constituée en un seul lot unique :

Les fournitures

- Fourniture du matériel informatique ;
- Fourniture du matériel de bureau ;
- Fourniture du matériel électrique.

**3. Participation et origine :**

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais, ayant des compétences dans le domaine de la prestation.

**4. Financement**

Les prestations, objet de la présente consultation, sont financées par le Budget d'Investissement Public MINTP, Exercice 2024.

**5. Délai d'exécution**

Le délai de livraison est fixé à **un (01) mois** ; à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

**6. Coûts :**

Le coût prévisionnel des prestations s'élève **13 344 761 (treize millions trois cent quarante-quatre mille sept cent soixante un) Francs CFA.**

**7. Cautionnement provisoire :**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **266 000(Deux cent soixante-six mille)** de francs CFA, établie par une banque de premier ordre ou un établissement financier agréé par le ministère chargé des finances et dont la liste figure dans les pièces de cette demande de cotation, valable pendant 30(trente) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la demande de cotation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et demande de consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces de la demande de cotation, entraînera le rejet de l'offre.

### **8. Consultation de la demande de cotation**

Le dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maître d'ouvrage à l'ENSTP de Yaoundé, BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16 dès publication du présent avis.

### **9. Acquisition du dossier de demande de cotation.**

Le dossier de consultation peut être retiré auprès du secrétariat du Directeur de l'ENSTP de Yaoundé BP 510 Yaoundé, Téléphone 222 23 09 44, Fax 222 22 18 16 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **50 000 (Cinquante mille) FCFA** dans le compte CAS ARMP n°335 988 60001-94 dans l'une des agences de la BICEC.

### **10. Dépôt des Offres**

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au secrétariat du Maître d'Ouvrage, à l'ENSTP de Yaoundé au plus tard le **19 juillet 2024 à 12 heures précises**, heure locale et devra porter la mention :

**« Avis de consultation N°003/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2024 du 21 juin 2024 relatif à l'équipement des bureaux en mobilier, matériel informatique, d'électricité et d'entretien à l'Ecole Nationale Supérieur Des Travaux Publics (CMTP d'Akonolinga). Financement Budget d'Investissement Public MINTP, Exercice 2024.**

**A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

### **11. Recevabilité des offres :**

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète par rapport aux stipulations du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Toutefois, en cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Cependant, l'absence ou la non-conformité à l'ouverture des plis de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier de premier ordre, agréé par le Ministère chargé des Finances, entraîne le rejet de l'offre.

### **12. Délai de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de l'ouverture des offres.

### **13. 1 Critères éliminatoires**

- a) Absence et/ou la non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- b) Non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente (**hormis la caution de soumission**) ;
- c) Dossier technique incomplet ;

- d) Dossier financier incomplet ;
- e) Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- f) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- g) Absence des prospectus des équipements ;
- h) Figurer sur la liste des entreprises suspendues par le MINMAP.

### **13. 2 Critères essentiels**

Les critères essentiels portent sur :

1. Equipement disponible : oui/non
2. Conformité du plan d'installation et la méthode proposée : oui/non
3. Référence du soumissionnaire : oui/non
4. Performance de caméra HD de marque HIKVISION Bullet / postes d'administration proposés : oui/non
5. Services associés (après-vente) oui/non.

### **14. Conformité des offres**

*Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable.*

### **15. Date et heure d'ouverture des offres**

L'ouverture des offres aura lieu le **19 juillet 2024 à 13 heures** précises dans la salle de lecture de la Bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics de Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

### **16. Attribution du contrat**

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre financière évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises

### **17. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Direction de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics à Yaoundé, BP 510, Tél. : 222 23 09 44 Fax : 222 22 18 16.

### **18. Numéro vert de la CONAC**

En cas de fraude ou corruption, vous pouvez appeler aux numéros suivants pour dénonciation : Tel : 222 20 37 32/ 658 26 26 82/ 651 64 91 94.

Fait à Yaoundé, le

**Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des  
Travaux Publics**

**Pr NKENG George ELAMBO**

Ampliations :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- CIM (pour information) ;
- Secrétariat du Maître d'Ouvrage ;
- Affichage.



**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES  
TRAVAUX PUBLICS**

**NATIONAL ADVANCED SCHOOL OF PUBLIC WORKS INTERNAL TENDERS BOARD**

**Consultation Notice N° 003/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2024 of 21<sup>th</sup> june 2024 for the supply of the  
office furnitures, computer equipment's, electricity equipment's and maintenance at the (CMTP  
Akonolinga) for the National Advanced School of Public Works.**

**Financing: MINTP Public Investment Budget for Fiscal Year 2024**

**1. Purpose:**

The Director of NASPW hereby issues a consultation notice for the office furnitures, computer equipment's, electricity equipment's and maintenance at the (CMTP Akonolinga) for the National Advanced School of Public Works.

**2. - Scope of Services:**

The supplies covered by this invitation to tender include computer equipment, transport, handling and commissioning provided for the framework of the quantitative and estimates

**3. Participation and Origin:**

Participation in this consultation is open on equal conditions to Cameroonian law contractors.

**4. Financing:**

The works will be funded by the **Public Investment Budget of the Ministry of Public Works for Fiscal Year 2024,**

**5. Completion Time Frame:**

The works completion time frame is **01(one) months.**

**6. Costs**

The estimated cost of the operation at the end of the preliminary studies is **CFAF 13 344 761 million.**

**7. Provisional guarantee:**

Each bidder should include in their administrative documents, a submission guarantees amounting **CFA F two hundred and sixty-six thousand (266 000)** issued by a first rank bank recognized by the Ministry in charge of finance and of which the list features in document 12 of the Tender Document (DAO), valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of the bids.

The other required administrative documents should without failure be produced in originals or in certified true copies by the issueing service or an administrative authority (Governor, Senior Divisional Officer, Divisional Officer), in accordance with the stipulations of the Special Regulation of the Tender Document.

They should be dated not more than three (3) months prior to the date of submission of bids or having been established later to the date of signing the Tender Document.

Any bid non-compliant to the prescriptions of this Invitation to tender shall be declared inadmissible. Especially the absence of the submission guarantee issued by a first rank bank recognized by the Ministry in charge of Finance or noncompliance with the model documents of the Tender Document, shall entail the rejection of the bid.

## **8. Consultation of the Consultation Request File:**

The Consultation Request File (CRF) can be consulted, upon publication of this notice, at the Project Owner's Secretariat at NASPW Yaoundé, P.O. Box 510 Yaoundé, Tel: 222 23 09 14; Fax: 222 22 18 16 during working hours.

## **9. Withdrawal of Consultation Request File**

The Consultation Request File (CRF) can be withdrawn, upon publication of this notice, at the Project Owner's Secretariat at NASPW Yaoundé, P.O. Box 510 Yaoundé, Tel: 222 23 09 14; Fax: 222 22 18 16 upon payment of a non-refundable sum of **fifty thousand (50 000)** CFA francs into the account titled CAS-ARMP No. 335 988 60001-94 at any BICEC branch.

## **10. Submission of bids:**

Each offer presented in English or French, in septuplicate including, 1 (one) original and 6 (six) copies labeled as such, should reach the Project Owner's Secretariat at NASPW Yaoundé, no later than **19<sup>th</sup> July 2024, at 12 noon**, local time. It should be marked:

**“Consultation Notice N° 003/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2024 of 21<sup>th</sup> june 2024 for the supply of the office furnitures, computer equipment’s, electricity equipment’s and maintenance at the (CMTP Akonolinga).**

**“To be opened only at the opening session.”**

## **11. Admissibility of bids:**

On the risk of rejection, the required administrative documents must be produced in original or certified true copies by the issuing service, in accordance with the provisions of the Supplementary Regulations of the Invitation to Tender. They must obligatorily date from less than three (03) months preceding the date of deposit of the offers or have been established after the date of signature of the Invitation to Tender.

Any incomplete offer in relation to the stipulations of the bidding documents will be declared inadmissible. However, in the event of the absence or non-conformity of a document in the administrative file when the bids are opened, the bidders concerned shall be given a period of 48 hours to produce or replace the part in question. However, the absence or non-compliance at the opening of bids of the bid bond issued by a bank or financial institution of the first order, approved by the Ministry of Finance, results in the rejection of the bid.

## **12. Offer validity:**

The bidder will remain bound by his offer over a period of 90 (ninety) days, as from the offer opening date.

## **13. 1 Eliminatory Criteria**

- a) Absence and/or non-compliance of the bid bond at the opening of bids;
- b) Failure to produce during the 48-hour deadline after the bids opening session, an administrative document which was absent or non-compliant (**apart from the bid bond**);
- c) Incomplete technical file;
- d) Incomplete financial file;
- e) Omission of a quantified unit price in the price list;
- f) Misrepresentation or falsified documents;
- g) Lack of the description of the task;
- h) Being part of the deficient enterprises recognized as such by the MINMAP.

## **13. 2 Essential Criteria**

The essential criteria relate to:

- 1) Equipment available: yes/no
- 2) Conformity of the installation plan and the proposed method: yes/no
- 3) Bidder's reference: yes/no
- 4) HD camera performance/power station offered: yes/no
- 5) Associated services(after-sales): yes/no

## **14. Tender Compliance:**

*Any offer not in compliance with the Consultation File will be rejected.*

## **15. Opening of bids:**

Bids will be opened on **19<sup>th</sup> July 2024, at 1 p.m.** prompt in the reading room of the NASPW library.

Only bidders may attend the opening session or be represented by a duly authorized person of their choice.

## **16. Attribution of the contract:**

The contract will be assigned to the tenderers presenting the least saying offer and filling the requisite technical and administrative capacities.

## **17. Additional Information**

Further information may be obtained during working hours at the NASPW Head Office, Yaoundé, P.O. Box 510, Tel.: 222 23 09 44; Fax: 222 22 18 16.

## **18. CONAC toll free:**

In the event of fraud or corruption, you can call the following numbers for reporting: Tel: 222 20 37 32/ 658 26 26 82/ 651 64 91 94.

Done at Yaoundé, on

**Director of the National Advanced School of  
Public Works**

**Pr. NKENG George ELAMBO**

### Copies:

- MINMAP (for information);
- ARMP (for publication and filing);
- Internal Tenders Board Chair (for information);
- Infrastructures and Tenders Editing Unit (for information)
- Project Owner's Secretariat ;
- Filing.

**Pièce I : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER**



**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES  
TRAVAUX PUBLICS**

NATIONAL ADVANCED SCHOOL OF PUBLIC WORKS INTERNAL TENDERS BOARD

**Objet : Avis de Consultation N°003/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2024 du 21 juin 2024 relatif à  
l'équipement des bureaux en mobilier, matériel informatique, d'électricité et d'entretien à l'Ecole  
Nationale Supérieur Des Travaux Publics (CMTP d'Akonolinga).**

**Madame, Monsieur**

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP) envisage de procéder à **l'équipement des bureaux en mobilier, matériel informatique, d'électricité et d'entretien à l'Ecole Nationale Supérieur Des Travaux Publics (CMTP d'Akonolinga)**.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau descriptif et quantitatif de ces travaux que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le **19 juillet 2024 à 12 heures**, heure locale, sous enveloppe cachetée adressée au Directeur de l'ENSTP (BP 510 Yaoundé) avec la mention :

**« Avis de consultation N°003/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2024 du 21 juin 2024 pour relatif à  
l'équipement des bureaux en mobilier, matériel informatique, d'électricité et d'entretien à l'Ecole  
Nationale Supérieur Des Travaux Publics (CMTP d'Akonolinga).**

**Financement Budget d'Investissement Publics MINTP, Exercice 2024.  
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

Les soumissionnaires peuvent obtenir les informations supplémentaires et acquérir le dossier de demande de Cotation, aux heures ouvrables auprès du Secrétariat du Maître d'Ouvrage à l'ENSTP à Yaoundé, contre présentation de l'original du reçu justifiant le versement d'une **somme non remboursable de 50 000 (Cinquante mille) F CFA** dans le compte n° 335 988 60001-94 dans l'une des agences de la BICEC.

Les offres seront remises et dépouillées le **19 juillet 2024** par la commission interne de passation des marchés auprès de l'ENSTP, à la salle de lecture de la Bibliothèque à partir de **13 heures**, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Votre offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises, (TTC) et accompagnée du modèle de soumission signé au cas où votre offre serait retenue.

Ces prestations sont à livrer pendant une durée d'**un (01) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Directeur de l'ENSTP**

**Pièce II : REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## **II-1 LE DOSSIER DE CONSULTATION**

### **Article 1<sup>er</sup> : Contenu du dossier**

- 1-1 Le dossier de demande de Consultation décrit les prestations faisant l'objet de la lettre commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de la lettre commande.
- 1-2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
  - (a) L'avis de consultation,
  - (b) La lettre d'invitation à soumissionner
  - (c) Le Règlement Particulier de consultation,
  - (d) Les spécifications techniques de la fourniture,
  - (e) Le bordereau descriptif et quantitatif,
  - (f) Le modèle de soumission,
  - (g) Le projet de lettre commande,
  - (h) Le modèle de tableau de comparaison des offres.
- 1-3 Le Cocontractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier de consultations

L'objet de la section I est de donner aux entrepreneurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l'ENSTP. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

## **II-2 PREPARATION DES OFFRES**

### **Article 2 : Langue de l'Offre**

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre, seront rédigées en Français ou en Anglais.

### **Article 3 : Documents constitutifs de l'offre**

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis énumérés à l'article 15 ci-dessous B-2

### **Article 4 – Offre**

4.1 Le soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

(a) hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)

Et

(b) taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

4.2 Le soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des travaux dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des travaux qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.

4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de lettre-commande.

### **Article 5 – Monnaie de l'offre**

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

### **Article 6 – Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pour une période de 90 jours.

### **1.3 – DEPOT DES OFFRES**

#### **Article 7 – Cachetage et marquage des offres**

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- a) Adressée à l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans l'avis de consultation, et
- b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation qu'indiqués dans de ladite consultation.

#### **Article 8 – Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues au secrétariat du Maître d'Ouvrage, à l'ENSTP de Yaoundé au plus tard **le 19 juillet 2024 à 12 heures précises**, heure locale comme indiquées dans l'Avis de consultation.

### **1.4 OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

#### **Article 9 – Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de l'ENSTP.**

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés placées auprès de l'Autorité Contractante ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

#### **Article 10 – Vérification de la conformité et comparaison des offres**

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

L'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;

La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;

L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

### **1.5 ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

#### **Article 11 – Attribution de la lettre-commande**

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre-commande au Fournisseur, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre le moins-disant.

#### **Article 12 – Communiqué de l'attribution de la lettre commande**

L'Autorité Contractante décidera de l'attribution et publiera le résultat de la consultation dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la lettre-commande
- d) Le délai de livraison.

### **Article 13 – Signature de la lettre-commande**

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par l'Autorité Contractante et sera notifiée au soumissionnaire qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

### **Article 14 – Corruption et manœuvres frauduleuses**

Les Présidents et Membres de commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- a) Est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre-commande,
- b) Et est coupable de « corruption » quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents,
- c) Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

« Manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

### **Article 15 : Présentation générale.**

#### **A- ETABLISSEMENT DES OFFRES**

Les offres sont établies en sept (07) exemplaires et doivent être conformes aux prescriptions du dossier de consultation.

#### **B- PRESENTATION**

Les plis contenant les offres sans l'identification du soumissionnaire ou de l'Entreprise seront présentés dans une enveloppe anonyme fermée et portant la mention ci-dessus

##### **B-1 L'enveloppe extérieure**

La soumission ainsi que toutes les pièces l'accompagnant devra être remis en sept (07) exemplaires dont 01 original et 06 copies.

Chaque soumissionnaire présentera son dossier à l'intérieur d'une enveloppe extérieure cachetée portant la mention :

**DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2024 DU 21 JUIN 2024 POUR  
RELATIF A L'EQUIPEMENT DES BUREAUX EN MOBILIER, MATERIEL  
INFORMATIQUE, D'ELECTRICITE ET D'ENTRETIEN A L'ECOLE NATIONALE  
SUPERIEUR DES TRAVAUX PUBLICS (CMTP D'AKONOLINGA).**

**FINANCEMENT BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLICS MINTP, EXERCICE 2024.**

**< A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement >**

**B-2 L'enveloppe intérieure**

L'enveloppe sera unique et contiendra le dossier administratif et financier de l'entreprise constituée des pièces ci-après :

Pièces	Désignation
A1	Déclaration d'intention de soumissionner suivant modèle DC signée, datée et timbrée
A2	Quittance d'achat du dossier de Demande de Cotation
A3	Attestation de non faillite
A4	Attestation de conformité fiscale
A5	Attestation de soumission CNPS
A6	Attestation de Domiciliation Bancaire
A7	Attestation et plans de localisation légalisés de l'Entreprise
A8	Attestation de non exclusion délivrée par l'ARMP
A9	Attestation d'immatriculation
A10	Le cadre du détail estimatif complété paraphé et signé
A11	Le bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres paraphé et signé à la dernière page
A12	La pièce justifiant une garantie de douze (12) mois fournis par le prestataire
A13	Les références de l'Entreprise dans le domaine similaire
A 14	Le certificat d'originalité des équipements dument signé du fabricant
A15	La soumission signée, datée et timbrée conformément au modèle joint,
A16	Le catalogue décrivant les caractéristiques techniques, détaillées de la fourniture proposée avec photos en couleurs ;
A17	Attestation de capacité financière d'un chiffre d'affaire au moins égal à 03 millions

**Pièce III : PROJET DE LETTRE COMMANDE**

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**  
Paix - Travail - Patrie

-----  
**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS**

-----  
**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES TRAVAUX  
PUBLICS**

-----  
**Cellule des Infrastructures et des Marchés**

B.P. 510 Yaoundé Cameroun  
Tel.: (+237) 222 23 09 44  
Fax: (+237) 222 22 18 16



**REPUBLIC OF CAMEROON**  
Peace - Work - Fatherland

-----  
**MINISTRY OF PUBLIC WORKS**

-----  
**NATIONAL ADVANCED SCHOOL OF PUBLIC  
WORKS**

-----  
**Infrastructures and Tenders Editing Unit**

P.O. Box 510 Yaounde Cameroon  
Tel.: (+237) 222 23 09 44  
Fax: (+237) 222 22 18 16

**LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_\_ /LC/MINTP/CIPM-ENSTP/2024  
PASSE APRES AVIS DE CONSULTATION N°003/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2024 DU 19 JUIN  
2024 RELATIF A L'EQUIPEMENT DES BUREAUX EN MOBILIER, MATERIEL  
INFORMATIQUE, D'ELECTRICITE ET D'ENTRETIEN A L'ECOLE NATIONALE  
SUPERIERURE DES TRAVAUX PUBLICS (CMTP D'AKONOLINGA).**

**TITULAIRE :** \_\_\_\_\_

**ADRESSE :** \_\_\_\_\_

**B.P** \_\_\_\_\_

**TEL :** \_\_\_\_\_

**FAX :** \_\_\_\_\_

**OBJET :** \_\_\_\_\_

**LIEU DE LIVRAISON :** CMTP de Garoua

**MONTANT :** \_\_\_\_\_ F CFA TTC

(\_\_\_\_\_ F CFA TOUTES TAXES COMPRISES)

**DELAI :** \_\_\_\_\_

**FINANCEMENT :** BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLICS MINTP 2024

**IMPUTATION :** \_\_\_\_\_

Souscrit le \_\_\_\_\_  
Signée le \_\_\_\_\_  
Notifiée le \_\_\_\_\_  
Enregistrée le \_\_\_\_\_

**Entre :**

Le Gouvernement de la République du Cameroun, représenté par le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP) dénommé ci-après « LE MAITRE D'OUVRAGE »

D'une part et

L'entreprise : \_\_\_\_\_

BP : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_

FAX : \_\_\_\_\_

Représentée par : \_\_\_\_\_

Ci-après désignée : « LE COCONTRACTANT »

D'autre part,

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT**

# **SOMMAIRE**

<b>I. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES .....</b>	<b>21</b>
<b>CHAPITRE 1 : GENERALITES .....</b>	<b>21</b>
Article 1 : Objet de la Lettre Commande.....	21
Article 2 : Procédure de passation de la Lettre Commande.....	21
Article 3 : Pièces constitutives de la lettre commande .....	21
Article 4 : Textes généraux.....	22
Article 5 : Attributions.....	
Article 6 : Communication .....	23
Article 7 : Ordres de service .....	23
Article 8 : Délai et lieu d'exécution.....	23
Article 9 : Domicile du Cocontractant.....	24
<b>CHAPITRE 2 : EXECUTION DES PRESTATIONS .....</b>	<b>24</b>
Article 10 : Rôle et responsabilités du Cocontractant .....	24
Article 11 : Consistance des prestations .....	24
Article 12 : Description des prestations .....	24
Article 13 : Information et documents à fournir par le Cocontractant.....	24
Article 14 : Réception provisoire des prestations .....	24
Article 15 : Garantie .....	25
Article 16 – Le Cautionnement définitif.....	25
Article 17 : Assurance .....	25
<b>CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES .....</b>	<b>25</b>
Article 18 : Généralités - Prix .....	25
Article 19 : Montant de la Lettre Commande .....	26
Article 20 : Modalités de paiement.....	26
20-1 : <i>Avance de démarrage</i> .....	26
Article 21 : Domiciliation bancaire .....	26
Article 22 : Régime fiscal .....	26
Article 23 : Droit de timbre et d'enregistrement.....	26
<b>CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES .....</b>	<b>26</b>
Article 24 : Edition et diffusion de la lettre-commande .....	26
Article 25 : Litiges .....	26
Article 26 : Résiliation de la Lettre Commande .....	26
<b>II. TERMES DE REFERENCES .....</b>	<b>29</b>
<b>III. CADRE DE BORDEREAU DES PRIX.....</b>	<b>30</b>

<b>IV. CADRE DU DETAIL ESTIMATIF .....</b>	<b>34</b>
<b>PIECE V : FORMULAIRES ET MODELES A UTILISER.....</b>	<b>39</b>
<b>V. LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG AGREES PAR LE MINISTRE EN CHARGE DES FINANCES AUTORISESÀ EMETTRE LES CAUTIONS .....</b>	<b>45</b>

# CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

## CHAPITRE 1 : GENERALITES

### Article 1 : Objet de la Lettre Commande

La présente lettre commande a pour objet l'équipement des bureaux en mobilier, matériel informatique, d'électricité et d'entretien à l'École Nationale Supérieure des Travaux Publics (CMTP d'Akonolinga)

La description des travaux ou de la fourniture est indiquée à l'article 10 ci-après.

### Article 2 : Procédure de passation de la Lettre Commande

La présente Lettre Commande est passée suivant la consultation N°003DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2024.

### Article 3 – Définition et attributions

#### 3.1 Définitions générales

- **Le Maitre d'Ouvrage** : le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieur des Travaux Publics de Yaoundé.
- **Le Maitre d'Ouvrage délégué** : le Directeur du Centre des Métiers des Travaux Publics de Akonolinga ;
- **Le Chef Service du Marché est** : le Chef Service des Affaires Administratif et Financier du CMTP de Akonolinga ;
- **L'Ingénieur du Marché est** : le Délégué Départemental des Domaines Cadastraux et fonciers du Nyong ET Mfoumou (MINDCAF), Il veille au respect des Spécifications Techniques. « L'Ingénieur du marché » ;
- **L'Autorité Contractante est** : est **LE DIRECTEUR DE L'ENSTP**, ci-après désigné : « Autorité Contractante ». Il signe la Lettre-commande y afférente, veille à la conservation des originaux des documents de la Lettre-commande et à la transmission des copies à l'ARMP par le point focal désigné à cet effet. Il vérifie l'effectivité et la qualité des prestations réalisées ;
- **Le Maitre d'œuvre** : Le Chef Service de la Maintenance et production du CMTP de Akonolinga ;
- Le mot « **Prestataire** » désigne la ou les personnes, firmes ou sociétés dont la soumission a été acceptée.
- Les « **fournitures** » désignent l'équipement des bureaux en mobilier, matériel informatique, d'électricité et d'entretien à l'École Nationale Supérieure des Travaux Publics (CMTP de Garoua).

#### 3.2. Nantissement

- L'autorité chargée de l'ordonnancement est : le Directeur du CMTP de Akonolinga
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : le Directeur du CMTP de Akonolinga
- L'autorité chargée de la vérification de conformité et la régularité des pièces est le contrôleur financier spécialisé auprès de l'ENSTP
- Le responsable chargée du paiement est : l'Agent Comptable de l'ENSTP
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente lettre commande est : le Directeur du CMTP de Akonolinga.

### Article 4 : Pièces constitutives de la lettre commande

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;

- La soumission du fournisseur et ses propositions ;
- Les dispositions non contraires aux termes de références et au cahier Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités ;
- Le détail estimatif ;
- Le bordereau descriptif quantitatif ;

## **Article 5 : Textes généraux**

En ce qui n'est pas contraire aux dispositions de la présente convention, le Cocontractant reste soumis aux textes généraux suivants :

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. La loi n°2000/09 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur de Génie Civil ;
2. **La Loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024 ;**
3. La loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
4. La loi N°2019/019 du 24 décembre 2019 portant promotion des langues officielles au Cameroun.
5. Le décret 2018/461 du 07 août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;
6. Le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
7. Le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
8. Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
9. Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
10. Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
11. L'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics ;
12. L'Arrêté n°0162/MINFOF/MINTP/MINMAP du 15 décembre 2020 fixant les modalités d'utilisation du bois d'origine légale dans la commande publique ;
13. La Circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
14. La Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
15. La Circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des Marchés Publics ;

- 16. La circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'État, des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;**
17. La Lettre Circulaire n° 005/LC/MINMAP/CAB du 03/07/2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
18. Les normes techniques en vigueur dans la République du Cameroun ;
19. La loi N°2019/019 du 24 décembre 2019 portant promotion des langues officielles au Cameroun.

## **Article 6 : Communication**

Toutes les notifications et communication écrites dans le cadre de la présente lettre-commande devront être faites aux adresses suivantes ;

**6.1** Dans le cas où le Maître d'Ouvrage Délégué en est le destinataire : Monsieur le **Directeur du CMTP d'Akonolinga**, avec copie adressée dans les mêmes délais à **l'Ingénieur** le cas échéant ;

**6.2** Dans le cas où le fournisseur en est le destinataire : \_\_\_\_\_

BP : \_\_\_\_\_

## **Article 7 : Ordres de service**

Le Cocontractant dispose d'un délai de **quinze (15) jours** pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

**7.1. L'ordre de service de commencer les prestations** est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le chef service du marché avec copie à l'Ingénieur de la lettre-commande, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre, le cas échéant.

**7.2. Sur proposition du Chef service du marché, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution de la lettre-commande** seront signés et notifiés par le chef service du marché au Cocontractant avec copie à l'Ingénieur et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

**7.3. Les ordres de service à caractère technique** liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le Chef de Service et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur du Marché ou le Maître d'œuvre, le cas échéant

**7.4. Les ordres de service valant mise en demeure** seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à l'Ingénieur et au Maître d'Ouvrage.

**7.5. Les ordres de service de suspension et de reprise** des prestations pour cause de force majeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service au Cocontractant avec copie à l'Ingénieur.

**7.6. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours** pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le prestataire d'exécuter les ordres de service reçus.

**7.7. S'agissant des ordres de service signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du marché, la notification doit être faite dans un délai maximum de huit (8) jours** à compter de la date de transmission.

## **Article 8 : Délai et lieu d'exécution**

Le délai d'exécution de la prestation est fixé à un (01) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service.

Les prestations seront livrées au CMTP de Akonolinga.

#### **Article 9 : Domicile du Cocontractant**

Le Cocontractant ou le fournisseur fait élection de domicile

A : \_\_\_\_\_

B.P : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_

FAX : \_\_\_\_\_

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

## **CHAPITRE 2 : EXECUTION DES PRESTATIONS**

#### **Article 10 : Rôle et responsabilités du Cocontractant**

Le Cocontractant a pour mission d'assurer l'exécution des prestations tel que décrit dans l'article 10 sous le contrôle de l'Administration, et ce conformément aux règlements et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre commande.

#### **Article 11 : Consistance des prestations**

Les prestations du Cocontractant comprennent la mise à la disposition de l'ENSTP (CMTP d'Akonolinga) du matériel nécessaire à l'exécution de sa prestation.

#### **Article 12 : Description des prestations**

Les prestations sont résumées dans les tableaux de devis descriptif, quantitatif.

#### **Article 13 : Information et documents à fournir par le Cocontractant**

Le Cocontractant peut à tout moment prendre les informations qui lui sont nécessaires pour l'exécution des prestations auprès du Maître d'Ouvrage.

#### **Article 14 : Réception provisoire des prestations**

Le Maître d'Ouvrage délégué fixera la date de la réception des travaux à la demande du Cocontractant et à ses frais par une commission composée de la manière suivante :

**Président :** Le Directeur du CMTP d'Akonolinga ou son représentant ;

**Rapporteur :** L'Ingénieur du Marché

**Membres :** Le Chef Service Administratif et Financier du CMTP d'Akonolinga ;

Le Chef Service de la Maintenance et production du CMTP d'Akonolinga

Le Cocontractant ou son Représentant.

- **Observateur :**

✓ Le Délégué Départemental du NYONG ET Mfoumou MINMAP ;

Le prestataire est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'assister ou de se faire représenter car, son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

**Elle vérifiera la conformité des prestations avec la prescription de la lettre commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.**

En cas de non-conformité, le Cocontractant sera invité à reprendre à ses frais les travaux incriminés.

En cas de travaux conformes, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Cocontractant. Ce procès-verbal se prononce sur la qualité des travaux et le respect des clauses contractuelles.

#### **Article 15 : Garantie**

15.1. La durée de garantie est d'un (01) an à compter de la date de réception provisoire des prestations.

15.2. Pendant la période de garantie, le Fournisseur devra, s'il y a lieu, exécuter à ses frais et en temps utile, toutes les réparations et remplacements des pièces nécessaires pour remédier aux vices de fabrication et défaillances qui apparaîtraient dans le fonctionnement des fournitures livrées.

Toute intervention du Maître d'Ouvrage en lieu et place du Fournisseur, qui aurait manqué à ses obligations pendant la période de garantie, sera à la charge de ce dernier.

#### **Article 16 – Le Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif est fixé à 5% du montant TTC des ouvrages du marché concerné.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement définitif sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande de l'entrepreneur.

#### **Article 17 – La Retenue de garantie**

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC des ouvrages du marché concerné.

Cette caution devra être délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre chargé des Finances de la République du Cameroun.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande de l'entrepreneur.

#### **Article 18 : Assurance**

Les risques de toutes natures pendant les travaux doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant. Le Maître d'Ouvrage doit être dégagé de toutes obligations.

### **CHAPITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

#### **Article 19 : Généralités - Prix**

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les sujétions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

## **Article 20 : Montant de la Lettre Commande**

Le montant total de la présente Lettre Commande s'élève à la somme de \_\_\_\_\_ F CFA TTC  
(Montant en chiffres) \_\_\_\_\_ FRANCS CFA  
(Montant en lettres) \_\_\_\_\_ (TOUTES TAXES COMPRISSES), conformément au détail estimatif joint en annexe.

## **Article 21 : Modalités de paiement**

### *21-1 : Avance de démarrage*

Aucune avance de démarrage n'est prévue

### *21-2 : Echelonnement des paiements*

Le Cocontractant peut être rémunéré chaque mois s'il en fait la demande auprès du Chef service du marché.

## **Article 22 : Domiciliation bancaire**

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre commande par virement au compte bancaire N° \_\_\_\_\_ ouvert auprès de la \_\_\_\_\_ au nom de \_\_\_\_\_.

## **Article 23 : Régime fiscal**

La présente Lettre Commande est soumise au régime fiscal et douanier en vigueur au Cameroun.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à la charge du Maître d'Ouvrage.

## **Article 24 : Droit de timbre et d'enregistrement**

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Cocontractant et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

## **CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES**

## **Article 25 : Edition et diffusion de la lettre-commande**

Dix (10) exemplaires de la présente lettre-commande sont édités et diffusés.

## **Article 26 : Litiges**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de réconciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tous les différends découlant de la présente lettre commande seront tranchés par la juridiction camerounaise compétente.

## **Article 27 : Résiliation de la Lettre Commande**

La présente Lettre Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

## **Article 28 : Validité de la Lettre Commande**

La présente Lettre Commande ne sera valable qu'après sa signature par le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics de Yaoundé et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au Cocontractant/Fournisseur.

## **Article 29 : Pénalités de retard**

A défaut pour le Cocontractant d'avoir terminé la totalité des travaux dans les délais impartis, il lui sera appliquée des pénalités de retard.

Les pénalités de retard s'appliquent sur le montant total du marché de base. Elles seront calculées et appliquées conformément aux dispositions de la sous-section IV, articles 168 et 169 du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Les pénalités seront applicables, après mise en demeure préalable, après expiration du délai contractuel

Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à **dix pour cent (10%)** du montant TTC du marché de base avec ses avenants.

Il n'est pas prévu de prime en cas d'exécution en avance sur le délai contractuel.

L'application par jour calendaire de retard des pénalités est la suivante :

- 1/2000<sup>e</sup> du montant initial du marché par jour calendaire de retard du 1<sup>er</sup> au trentième jour ;
- 1/1000<sup>e</sup> du montant initial du marché par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

## **Article 30 : Règlement des travaux.**

### **30.1. Constatation des travaux exécutés**

Pendant la phase d'exécution des prestations, l'entrepreneur et le Maître d'Œuvre établissent un attachement contradictoire avant le 30 de chaque mois, qui récapitule et fixe les quantités réalisées et constatées pour chaque poste du bordereau au cours du mois et pouvant donner droit au paiement.

Les Services d'entretien ne seront pas mesurés par leur volume ; cependant le paiement correspondant sera fonction du degré de conformité aux Normes de performance.

### **30.2. Décompte mensuel**

L'Entrepreneur présentera à l'Ingénieur du marché des décomptes mensuels suivant le format figurant dans les modèles, de la valeur estimée des prestations services et d'urgence indiqués séparément, couvrant les Travaux et Services pour le mois concerné.

Le Ministre en charge des marchés publics vérifie a posteriori, sur la base de tous les décomptes dont il reçoit copie, l'adéquation entre les prestations facturées, les paiements effectués et les prestations réalisées.

Le Chef de service du marché vérifiera les décomptes mensuels et dans le délai maximum de quatorze (14) jours, certifiera les montants devant être versés à l'Entrepreneur. La valeur des Services exécutés sera certifiée par l'Ingénieur du marché, sur la base du montant mensuel figurant dans le Bordereau des prix des Services d'Entretien, et l'obtention des Normes de Performances pour les Services d'Entretien, et ajusté pour tenir compte de toute réfaction de paiement.

La valeur de prestations exécutées sera certifiée par l'Ingénieur du marché, sur la base des quantités de travaux exécutés et des prix unitaires figurant dans le Bordereau des prix. Le Chef de service du marché pourra exclure tout montant certifié dans un décompte précédent ou réduire proportionnellement tout montant certifié précédemment à la lumière d'informations nouvelles.

L'utilisation de la Somme provisionnelle aux fins de financer des imprévus sera effectuée sous le contrôle et à l'initiative du Chef de service du marché, en conformité avec les dispositions du Marché.

Le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif comprennent des prix pour des groupes d'activités, comprenant l'exécution de Services (mesurés par les normes de performance) et de Prestations (mesurés par unité de production ou de produit). Le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif pour les Prestations comprennent, le cas échéant, le forfait et les prix unitaires pour les surfaces quantifiables, et des taux unitaires pour les prestations d'amélioration et d'urgence.

Les Services d'Entretien seront mesurés et facturés séparément et seront rémunérés par le montant forfaitaire durant la période du Marché, et payés par versements fixes mensuels durant toute la période du Marché. Les montants de la rémunération pour les Travaux d'entretien sont ceux indiqués dans le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif.

Le Bordereau des Prix et le Détail quantitatif et estimatif sont utilisés pour calculer le Prix du Marché. Les montants pour les Services d'entretien et les Prestations de services sont les montants forfaitaires figurant dans la soumission de l'Entrepreneur. Le montant des Prestations d'amélioration figurant dans le Marché constitue une estimation calculée sur la base des prix unitaires figurant dans la soumission de l'Entrepreneur. Le Montant provisionnel figurant dans le Marché constitue une estimation et sera utilisé avec l'autorisation du Maître d'ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour les Travaux d'urgence et les imprévus.

### 30.3. Décompte d'avance de démarrage (le cas échéant).

Des réfactions sur les paiements mensuels pour les Services d'Entretien pour non-conformité avec les Niveaux de service seront appliquées.

### 30.4. Le décompte général et définitif est soumis au visa du Ministère chargé des marchés Publics.

## I. TERMES DE REFERENCES

### 1. Descriptif

Les caractéristiques des équipements à fournir pour le compte de cette demande de cotation sont contenus dans le tableau ci-dessous :

<b>N°</b>	<b>DESIGNATIONS</b>	<b>DESCRIPTIFS</b>
<b>MATERIEL INFORMATIQUE</b>		
1	Ordinateur de Bureau complet	de marque HP core i3 de caractéristique minimal (processeur : 2,10 Ghz x 3; RAM : 8 GB; Disque Dur : 1 tetra ; Ecran plat : 43"; Clavier AZERTY; Office 2010 installé) y compris toutes sujétions pour le bon fonctionnement ou similaire
2	ORDINATEUR PORTABLE	LAPTOP 155- FG 2505TU – Ci5-8GB/512GB 550-WINTI-156 ou similaire
3	IMPRIMANTE MULTIFONCTION	CANON COLOR I-SENSYS MF 832 CDW ou similaire
4	IMPRIMANTE COLOR	LASER 150 NW ou similaire
5	PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTION	CANON IR2300 N ou similaire
6	PARASURTENSEUR,	6 PRISES CA 230V REF .ou similaire
7	REGULATEUR DE TENSION	ECUS POWER AVR STR MONO 1000VA ou similaire
8	ONDULEUR	LIGHT WAVE LW-UPS 850VA ou similaire
9	DISQUE DUR EXTERNE	SEAGATE 500 GO USB 3.0 ou similaire U
10	CLE USB	SANDISK 3.0 ULTRA DUAL DRIVE 32 GB ou similaire
11	CLE USB	IMATION 2.0 RIDGE FLASH DRIVE 16 GB ou similaire U
12	ANTI-VIRUS	KASPERSKY 2 POSTES/ 1 AN ou similaire
13	Logiciels techniques	(AUTOCAD, ARCHICAD) ou similaire U
14	MODEM WIFI	3G MOBILE TP LINK M5250 51750 ou similaire
15	VIDEO PROJECTEUR	SONY DX-220 3LCD ou similaire
16	MICRO BALLADEUR	WIRELESS DR-3000 ou similaire
17	AMPLIFICATEUR POUR MICRO BALADEUR	IMC DR 300 + 2 MICROS ou similaire

<b>MATERIEL DE BUREAU</b>		
1	FAUTEUIL DIRECTEUR	ELECTA MOYEN ACCOUDOIRS VINYL PIETEMENT A ROULETTE EN CUIR ou similaire
2	FAUTEUIL DIRECTEUR CHICAGO	EN CUIR ou similaire
3	BUREAU DIRECTEUR	MAX 220 X 106 X 75 AVEC 3 TIROIRS ou similaire
4	BUREAU DIRECTEUR	AVEC RETOUR + PLATEAU EN PANNEAU AVEC ALAISE EN BOIS MASSIF SAPELLI PIETINEMENT EN PANNEAU LAQUE DEDECOR ou similaire U
<b>AUTRES MATERIELS D'ELECTRICITE ET D'ENTRETIEN</b>		
1	GROUPE ELECTROGENE	insonorisé ou similaire de 3 ou 4 kva y compris accessoires de raccordement aux bâtiments sur 150 m au VGV2x2,5 et toutes suggestions
2	TONDEUSE	De marque Total 9000 tours/min ou similaire
3	EPI	(15 paires de bottes, 15 casques, 15 combinés de chantier, 10 imperméables, 10 machettes, 5 limes, 10 paires de gants, 3 brouettes, 10 lunettes en plastiques et 5 litres de produits phytosanitaire pour les travaux divers)

## II. CADRE DE BORDEREAU DES PRIX

N° du Prix	Désignation des tâches Prix unitaires hors TVA en lettres (Francs CFA)	Unité	Prix U. en chiffres
I	<b>LOT 1 MATERIEL INFORMATIQUE</b>		
01	<b>Ordinateur de bureau complet :</b> Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un Ordinateur de bureau complet suivant les prescriptions du descriptif technique. Il s'applique à l'unité livrée L'unité à	U	

	<b>Ordinateur portable :</b>  Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un ordinateur portable suivant les prescriptions du descriptif technique. Il s'applique à l'unité de l'appareil livré  L'unité à _____	U	
02	<b>Imprimante multifonction :</b>  Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'une Imprimante multifonction suivant les prescriptions du descriptif technique. Il s'applique à l'unité de l'appareil livré  L'unité à _____	U	
03	<b>Imprimante color laser :</b>  Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'une Imprimante color laser suivant les prescriptions du descriptif technique. Il s'applique à l'unité de l'appareil livré  L'unité à _____		
04	<b>PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTION :</b>  Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un photocopieur multifonction suivant les prescriptions du descriptif technique. Il s'applique à l'unité de l'appareil livré  L'unité à _____		
05	<b>PARASURTENSEUR</b>  Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un parasurtenseur suivant les prescriptions du descriptif technique. Il s'applique à l'unité livrée  L'unité à _____		
06	<b>PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTION :</b>  Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un photocopieur multifonction suivant les prescriptions du descriptif technique. Il s'applique à l'unité livrée  L'unité à _____		
07	<b>REGULATEUR DE TENSION :</b>  Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un régulateur de tension suivant les prescriptions du descriptif technique. Il s'applique à l'unité livrée  L'unité à _____		
08			

09	<p><b>DISQUE DUR EXTERNE :</b>  Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un disque dur externe suivant les prescriptions du descriptif technique.  Il s'applique à l'unité livrée   L'unité à</p>		
10	<p><b>CLE USB SANDISK :</b>  Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'une clé USB sandisk suivant les prescriptions du descriptif technique.  Il s'applique à l'unité livrée   L'unité à</p>		
11	<p><b>CLE USB IMATION :</b>  Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'une clé USB imation suivant les prescriptions du descriptif technique.  Il s'applique à l'unité livrée   L'unité à</p>		
12	<p><b>ANTI-VIRUS KASPERSKY :</b>  Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un <b>anti-virus kaspersky</b> suivant les prescriptions du descriptif technique.  Il s'applique à l'unité livrée   L'unité à</p>		
13	<p><b>LOGICIELS TECHNIQUES :</b>  Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un Logiciels techniques suivant les prescriptions du descriptif technique.  Il s'applique à l'unité livrée   L'unité à</p>		
14	<p><b>MODEM WIFI :</b>  Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un modem wifi suivant les prescriptions du descriptif technique.  Il s'applique à l'unité livrée   L'unité à</p>		
15	<p><b>LOGICIELS TECHNIQUES :</b>  Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un Logiciels techniques suivant les prescriptions du descriptif technique.  Il s'applique à l'unité livrée   L'unité à</p>		

16	<b>MICRO BALLADEUR</b> Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un micro baladeur suivant les prescriptions du descriptif technique. Il s'applique à l'unité livrée  L'unité à		
17	<b>AMPLIFICATEUR POUR MICRO BALADEUR :</b> Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un amplificateur pour micro baladeur suivant les prescriptions du descriptif technique. Il s'applique à l'unité livrée  L'unité à		
II	<b>LOT II - MATERIEL DE BUREAU</b>		
01	<b>FAUTEUIL DIRECTEUR ELECTAMOYEN :</b> Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un Fauteuil Directeur electamoyen suivant les prescriptions du descriptif technique. Il s'applique à l'unité livrée  L'unité à		
02	<b>FAUTEUIL DIRECTEUR CHICAGO :</b> Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un Fauteuil Directeur Chicago suivant les prescriptions du descriptif technique. Il s'applique à l'unité livrée  L'unité à		
03	<b>BUREAU DIRECTEUR MAX :</b> Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un bureau directeur max suivant les prescriptions du descriptif technique. Il s'applique à l'unité livrée  L'unité à		
04	<b>BUREAU DIRECTEUR AVEC RETOUR :</b> Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un bureau directeur avec retour suivant les prescriptions du descriptif technique. Il s'applique à l'unité livrée  L'unité à		
III	<b>AUTRES MATERIELS D'ELECTRICITE ET D'ENTRETIEN</b>		

	<p><b>GROUPE ELECTROGENE INSONNOISE :</b>  Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'un Groupe électrogène insonorisé, suivant les prescriptions du descriptif technique.  Il s'applique à l'unité livrée</p> <p>L'unité à</p>		
	<p><b>TONDEUSEUSE TOTALE OU EQUIVALENTE :</b>  Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture d'une Tondeuse totale ou équivalente, suivant les prescriptions du descriptif technique.  Il s'applique à l'unité livrée</p> <p>L'unité à</p>		
	<p><b>EPI :</b>  Ce prix rémunère dans les conditions prévues au contrat, la fourniture des EPI, suivant les prescriptions du descriptif technique.  Il s'applique à l'unité livrée</p> <p>L'unité à</p>		

### III. CADRE DU DETAIL ESTIMATIF

N°	DESIGNATIONS	U	QTE	P.U	P.T
<b>LOT I -MATERIEL INFORMATIQUE</b>					
1	Ordinateur de Bureau	U	3		
2	ORDINATEUR PORTABLE HP	U	3		
3	IMPRIMANTE MULTIFONCTION	U	1		
4	IMPRIMANTE COLOR LASER	U	1		
5	PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTION	U	1		
6	PARASURTENSEURR	U	2		
7	REGULATEUR DE TENSION	U	4		
8	ONDULEUR LIGHT WAVE	U	4		
9	DISQUE DUR	U	3		
10	CLE USB SANDISK	U	5		
11	CLE USB IMATION	U	5		
12	ANTI-VIRUS	U	4		
13	LOGICIELS TECHNIQUES	U	2		

14	MODEM	U	3		
15	VIDEO PROJECTEUR	U	1		
16	MICRO BALLADEUR	U	1		
17	AMPLIFICATEUR POUR MICRO BALADEUR	U	1		
<b>TOTAL LOT 1</b>					
<b>LOT II - EQUIPEMENT DES BUREAUX</b>					
1	Fauteuil Directeur ELECTA MOYEN	U	2		
2	Fauteuil Directeur CHICAGOEN	U	1		
3	BUREAU DIRECTEUR MAX	U	1		
4	BUREAU DIRECTEUR AVEC RETOUR + PLATEAU EN PANNEAU	U	1		
<b>TOTAL LOT II</b>					
<b>LOT III - AUTRES MATERIELS D'ELECTRICITE ET D'ENTRETIEN</b>					
1	GROUPE ELECTROGENE	U	1		
2	TONDEUSE TOTAL	U	2		
3	EPI	FF	1		
<b>TOTAL LOT III</b>					
<b>TOTAL GENERAL HORS TAXES (lots I+II+III)</b>					
<b>TVA (19,25%)</b>					
<b>I.R (2,2%)</b>					
<b>NET A MANDATER</b>					
<b>MONTANT TTC</b>					

PAGE \_\_\_\_\_ ET DERNIERE DE LA LETTRE COMMANDE  
N° \_\_\_\_\_ /LC/CIPM/ENSTP/2024

APRES CONSULTATION AVEC LA SOCIETE \_\_\_\_\_

POUR \_\_\_\_\_

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE (En chiffres) \_\_\_\_\_  
FCFA TTC (En lettres) \_\_\_\_\_ FRANCS TOUTES TAXES  
COMPRISES)

DELAI D'EXECUTION : \_\_\_\_\_

*Lue et acceptée  
Le Cocontractant*

*Signée par le Directeur de  
l'Ecole Nationale Supérieure des  
Travaux Publics - Yaoundé*

*Yaoundé, le*

*Yaoundé, le*

## **Pièce IV : TABLEAU D'EVALUATION DES OFFRES**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES TRAVAUX  
PUBLICS**

**Avis de consultation N°003/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2024 DU 21 JUIN 2024**

**Pour l'équipement des bureaux en mobilier, matériel informatique, d'électricité et d'entretien à l'École Nationale Supérieure des Travaux  
Publics (CMTP d'Akonolinga).**

**Date limite de remise des offres 19 JUILLET 2024**

**III-III TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES**

N°	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Délai	Prix TTC	Observations
			Oui	Non			
1							
2							
3							
4							
5							
6							

**Membres de la Commission interne de Passation des Marchés**

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signature</b>
------------	-----------------	------------------

## **Pièce V : FORMULAIRES ET MODELES A UTILISER**

## MODELE DE LETTRE D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je, soussigné..... (*Indiquer le nom et la qualité du signataire*)

Représentant la société, l'entreprise ou le groupement<sup>1</sup> .....

Dont le siège social est à..... Inscrite au registre du commerce de  
..... sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans le Dossier d'Appel d'Offres (y compris les additifs) **N°003/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2024 du 21 JUIN 2024 POUR L'ÉQUIPEMENT DES BUREAUX EN MOBILIER, MATÉRIEL INFORMATIQUE, D'ÉLECTRICITÉ ET D'ENTRETIEN A L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DES TRAVAUX PUBLICS (CMTP D'AKONOLINGA).**

Déclare vouloir soumissionner à l'Appel d'Offres ci-dessus mentionné.

Fait à ..... le .....

Signature de .....

En qualité de .....

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et  
au nom de<sup>2</sup> .....

---

<sup>1</sup> Supprimer la mention inutile

<sup>2</sup> Annexer la lettre de pouvoirs en cas de groupement

## MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné ..... [indiquer le nom et la qualité du signataire]

représentant la société, l'entreprise ou le groupement<sup>(8)</sup> ..... dont le siège social est à..... inscrite au registre du commerce de ..... sous le n° .....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans la demande de cotation N°003/DC/MINTP/CIPM-ENSTP/2024 du 21 juin 2024 pour l'équipement des bureaux en mobilier, matériel informatique, d'électricité et d'entretien à l'École Nationale Supérieure des Travaux Publics (CMTP d'Akonolinga).

- Me soumets et m'engage à livrer les travaux conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre ..... à .....[en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à..... francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]

- M'engage à effectuer les prestations dans un délai de douze(12) mois,

- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants .....  
.....

L'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre du présent marché en faisant donner ..... au compte n° ..... ouvert au nom de ..... auprès de la banque..... Agence de .....

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

*Fait à..... le.....*

..... Signature de ..... en qualité de .....  
et au nom de ..... dûment autorisé à signer les soumissions pour

## **MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION**

Adressée au **Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics, « Maître d'Ouvrage »**

Attendu que l'entreprise ..... , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du ..... pour l'équipement des bureaux en mobilier, matériel informatique, d'électricité et d'entretien à l'École Nationale Supérieure des Travaux Publics (CMTP d'Akonolinga).

ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à ..... francs CFA,

Nous..... (*Nom et adresse de la banque*), représentée par ..... (*Noms des signataires*), ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de ..... FCFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

Ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité contractante pendant la période de validité :

- a) Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- b) Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché, comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à l'Autorité contractante un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

Fait à ..... le .....  
*(Signature de la banque)*

## MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

**Banque :**

**Référence de la Caution : N°.....**

**A Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics, BP 510 Yaoundé Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »**

Attendu que ..... (*Nom et adresse de l'entrepreneur*), ci-dessous désigné « l'entrepreneur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « lettre commande », pour l'équipement des bureaux en mobilier, matériel informatique, d'électricité et d'entretien à l'École Nationale Supérieure des Travaux Publics (CMTP d'Akonolinga).

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que l'entrepreneur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à **5%** du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur ce cautionnement,

Nous, ..... (*Nom et adresse de la banque*)  
Représentée par ..... (*Noms des signataires*),  
ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de ..... (*En chiffres et en lettres*).

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombe en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à l'Entrepreneur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

Fait à ..... le .....  
(*Signature de la banque*)

## MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

**Banque :**

**Référence de la Caution : N°.....**

**A Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics de Yaoundé  
BP 510 Yaoundé**

**Ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »**

Attendu que..... (Nom et adresse de l'entreprise)

Ci-dessous désigné « l'entrepreneur », s'est engagé, en exécution du marché, pour l'équipement des bureaux en mobilier, matériel informatique, d'électricité et d'entretien à l'École Nationale Supérieure des Travaux Publics (CMTP d'Akonolinga).

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à **10%** du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur cette caution,

Nous, ..... (Nom et adresse de la banque)

Représentée par

(Noms des signataires), et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom de l'entrepreneur, pour un montant maximum de .....

(En chiffres et en lettres), correspondant à **10%** du montant du marché.

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de **huit (08) semaines**, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à **10%** du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombeant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de **trente (30) jours** à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

*Signé et authentifié par la banque*

*Fait à ....., le .....*

*(Signature (s) de la banque)*

**IV. LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG AGREES PAR LE MINISTRE EN CHARGE DES FINANCES AUTORISES À EMETTRE LES CAUTIONS**

**I BANQUES**

1. ACCES BANK CAMEROON(ABC)
2. AFRILAND FIRST BANK (AFB)
3. BANGE BANK CAMEROUN (BANGE CMR)
4. BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM)
5. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFI BANK)
6. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
7. CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE (CCA BANK)
8. CITI BANK CAMEROUN (CITIGROUP)
9. COMMERCIAL BANK-CAMEROON (CBC)
10. ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK)
11. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC-BANK)
12. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (SCB-CAMEROUN)
13. SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC)
14. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)
15. UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC)
16. UNITED BANK FOR AFRICA PLC (UBA)
17. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME)
18. LA REGIONALE BANK

**II. COMPAGNIES D'ASSURANCE :**

19. ACTIVA ASSURANCES
20. AREA ASSURANCES
21. ATLANTIQUE ASSURANCE SA
22. PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCES
23. CHANAS ASSURANCES
24. CPA SA
25. NSIA ASSURANCES
26. PRO ASSUR SA
27. ROYAL ONYX INSURANCE Cie
28. SAAR SA
29. SAHAM ASSURANCES CAMEROUN
30. ZENITHE INSURANCE.